

Séance ordinaire du 20 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, et le vingt juin à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents :

MM. SALLET Jacques - CAVILLON Hervé - CHUNIAUD Roland - JOLY Christian - TATON Pascal - VELON Guillaume

Mmes JOUVENT Claire - LETOURNEAU Adeline - PACCOUD Karine

Excusées : Mmes BOYER Frédérique (donne pouvoir à VELON Guillaume) - JOSSERAND Yolande (donne pouvoir à PACCOUD Karine)

M. Guillaume VELON été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Administration générale :
 - o 1 - Election d'un délégué suppléant au SIVOS en remplacement de Delphine PERRETANT
 - o 2 - Renouvellement du bail de location de la boulangerie-pizzeria
 - o 3 - Changement du copieur multifonctions
- Assainissement :
 - o 4 - Reprise des résultats du budget Assainissement sur le budget principal suite transfert compétence à la CA3B
- Voirie et espaces verts :
 - o 5 - Choix de l'entreprise pour le programme 2019 des voies communales
 - o 6 - Aménagement de la boucle des Quinys
 - o 7 - Programme d'entretien des chemins ruraux
- Urbanisme :
 - o 8 - Adhésion au service ADS du pôle de Montrevel suite à approbation du PLU
- Projet cœur de village :
 - o 9 - Lot « Sécurisation du village » : Validation du plan de financement pour subvention du Conseil Départemental et point d'étape
 - o 10 - Lot « Terrain multi sports » : Point d'étape
 - o 11 - Lot « Réhabilitation Place des bouleaux » : Point d'étape
 - o 12 - Maison COLIN : Point d'étape du PET (Plan Equipement Territorial) de la Conférence Territoriale Bresse
- Questions et informations diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. le Maire

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité puis M. le Maire ouvre la séance.

Objet de la délibération

Election d'un délégué suppléant au SIVOS en remplacement de Delphine PERRETANT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la démission de Madame Delphine PERRETANT, qui était suppléante au Comité syndical du SIVOS depuis sa création et membre de la Commission cantine, un nouveau délégué suppléant doit être élu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Demande de procéder à l'élection d'un délégué suppléant du Comité syndical du SIVOS par vote à main levée.

Mme Claire JOUVENT s'étant portée candidate est élue à l'unanimité déléguée suppléante du Comité syndical du SIVOS.

Objet de la délibération

Renouvellement du bail de location de la boulangerie-pizzeria

Monsieur le Maire rappelle que le bail commercial liant la commune aux commerçants de la boulangerie-pizzeria arrive à échéance le 1^{er} juillet 2019.

Maître Annabel MONTAGNON, notaire à Montrevel en Bresse a été sollicitée pour la rédaction d'un nouveau bail pour une durée de 9 ans.

Monsieur le Maire présente la proposition de bail établie par Maître Annabel MONTAGNON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit bail ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

DECIDE de maintenir le prix du loyer mensuel à 630,33 €.

DECIDE de partager les frais de notaire à part égale avec Monsieur Marc STEVENIN, le preneur du bail.

Objet de la délibération

Changement du copieur multi fonctions

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le copieur multi fonctions de la mairie a été acheté en octobre 2012 et présente de sérieux signes de vieillissement.

Deux prestataires ont été sollicités pour des propositions en location neuf ou reconditionné pour le copieur couleur du secrétariat et également le copieur noir et blanc mis gracieusement à la disposition des associations.

- **KODEN** : un copieur SHARP MX2651 neuf en location et un copieur SHARP noir et blanc reconditionné pour les associations pour un coût mensuel de 166,40 € TTC, incluant une reprise de 300 € HT des copieurs actuels.

Le coût des copies est un forfait inclus dans le coût mensuel de 132 € HT pour 4 000 copies noires et 2 900 copies couleurs, puis des copies supplémentaires à 0,004 € par copie noire et 0,04 € par copie couleur.

Une option fax est disponible pour un coût supplémentaire de 7,67 € HT par mois.

- REX ROTARY :

- un copieur RICOH IMC 2500 neuf en location pour un coût mensuel de 144,73 € TTC,
- un copieur RICOH INC 2000 reconditionné en location pour un coût mensuel de 135,19 € TTC,
- un copieur RICOH MPC 3003 reconditionné en location pour un coût mensuel de 103,21 € TTC,
- un copieur RICOH MPC 2003 reconditionné en location pour un coût mensuel de 90,28 € TTC.

Ces offres incluent la mise à disposition gratuitement d'un copieur RICOH noir et blanc pour les associations dont les remplacements de toner et les dépannages sont hors contrat et à la charge de la commune.

Les copies sont facturées à la feuille avec un coût de 0,0045 € pour les copies noires et 0,045 € pour les copies couleurs.

Une option fax est disponible pour un coût supplémentaire de 13,56 € HT par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de choisir une location avec un copieur neuf,

DECIDE de ne pas prendre l'option fax,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise KODEN, pour un montant global TTC de 166,40 € par mois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits devis et le bon de commande ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Reprise des résultats du budget Assainissement sur le budget principal suite transfert compétence à la CA3B

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite au transfert de la compétence assainissement, les résultats du Budget Assainissement 2018 doivent être transférés à la CA3B.

Les modalités comptables de ce transfert de résultat n'ont pas été à ce jour clairement définies entre la CA3B et la trésorerie.

Un courriel a été envoyé aux services de la CA3B pour avoir des réponses aux différentes questions restant en suspens au sujet de ce transfert de résultats.

Dans l'attente de la réponse à ce courriel, le conseil municipal décide de surseoir la délibération du transfert de résultat.

Objet de la délibération

Choix de l'entreprise pour le programme 2019 des voies communales

M. le Maire informe l'Assemblée que 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offre émis sur la plateforme dématérialisée des marchés publics du Conseil Départemental pour les travaux de voirie 2019 pour un montant de :

- SOCAFL : 53 098,80 € TTC
- DE GATA : 58 812,00 € TTC

M. le Maire informe l'assemblée que l'entreprise EUROVIA n'a pas souhaité soumissionner.

Il rappelle également que l'estimatif avait été chiffré à 55 120,80 €.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** le choix de l'entreprise SOCAFL pour le programme de voirie 2019 pour un montant de 53 098,80 € TTC,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le bon de commande correspondant, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

- **PRECISE** que les crédits correspondants ont été inscrits au BP 2019.

Aménagement de la boucle des Quinys

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Boucle des Quinys bénéficiera d'une réfection de la voie.

Un sens unique sera instauré avec la mise en place d'un « Stop » à l'intersection sud avec la Route des Pelus et des places de stationnement seront matérialisées par un marquage au sol contre le cimetière.

L'entreprise SOCAFL sera sollicitée pour un devis puisqu'elle travaille avec l'entreprise LDV Signalisation qui est notre prestataire habituel pour tous les travaux de marquage.

Programme d'entretien des chemins ruraux

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il reste au Budget 2019 environ 5 000 € pour l'entretien de la voirie communale.

Des devis seront demandés pour déporter le chemin des Rattes afin de le replacer entièrement sur le domaine public.

La commission voirie se réunira courant juillet afin d'effectuer une visite des chemins ruraux et recenser les secteurs les plus critiques à réparer par l'apport de cailloux.

Adhésion au service ADS du pôle de Montrevel suite à approbation du PLU

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que suite à l'approbation du PLU, l'instruction des dossiers d'urbanisme s'effectuera par le service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols de la CA3B à Montrevel en Bresse.

Une délibération a été prise par la commune en avril 2017 pour la signature de la convention pour l'adhésion à ce service de la CA3B.

Lot « Sécurisation du village » : Validation du plan de financement pour subvention du Conseil Départemental et point d'étape

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 01364-2018-038 du 14 juin 2018 concernant la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain pour le projet Cœur de village sécurisation du village au titre de la dotation issue du produit des amendes de polices.

Le Conseil Départemental, lors de sa réunion de février 2019, a décidé de pré-réserver une subvention de 30 000 € à la commune correspondant à un taux d'intervention de 15 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 200 000 € HT au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux remarques émises par les Architectes des Bâtiments de France, des modifications ont été apportées au projet.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses en HT		Recettes en HT	
<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
Entrée Est du village	17 500 €		
1/ Chemins	15 000 €		
2/ Radar pédagogique	2 500 €	Subvention État / DSIL (25 %)	47 750 €
Aménagement centre village	155 000 €		
1/ Résine	12 000 €		
2/ Place de l'église en résine	39 000 €	Subvention Région (10 %)	19 100 €
3/ Espaces verts	20 000 €		
4/ Marquage signalisation	3 000 €		
5/ Trottoirs et parkings/ Enrobé	28 000 €		
6/ Trottoirs et parkings/ Bordures	24 000 €	Subvention département (15 %)	28 650 €
7/ Grilles et réseau Eaux pluviales	6 000 €	(15 % sur plafond 200 000 €)	
8/ Lignes de pavés	13 000 €		
9/ Îlot rue du parc	4 000 €		
10/ Clous	4 000 €		
11/ Déplacement candélabres	2 000 €	Autofinancement (50 %)	95 500 €
		(dont une partie en emprunt)	
Entrée Sud-ouest du village	18 500 €		
1/ Plateau surélevé	9 000 €		
2/ Trottoirs	7 000 €		
3/ Radar pédagogique	2 500 €		
TOTAL	191 000 €	TOTAL	191 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement tel que présenté,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier,

PRÉCISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2019.

Lot « Terrain multi sports » : Point d'étape

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Permis d'Aménager pour le terrain multi sport a été envoyé à la DDT le 15 juin pour son instruction.

Il informe également que la société TRANSALP s'est proposée pour la rédaction du cahier des charges du terrain et de la plateforme en enrobé.

Il a été décidé que le filet pare ballons serait installé au-dessus du grillage du terrain de foot annexe et non sur la structure du terrain multi sport.

Lot « Réhabilitation Place des bouleaux » : Point d'étape

Monsieur le Maire informe le Conseil que la CA3B met à disposition des communes des études d'avant-projet réalisées par l'Atelier du Triangle.

Le projet réalisé par Jérômes Concept pour la réhabilitation de la place des bouleaux a été soumis à la CA3B pour un macro chiffrage. Les services de la CA3B ont considéré que le projet était trop avancé et que l'entreprise ayant réalisé les esquisses devait être capable de fournir ce chiffrage.

Un chiffrage sera demandé par la mairie à Jérômes Concept.

Maison COLIN : Point d'étape du PET (Plan Equipement Territorial) de la Conférence Territoriale Bresse

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de salle culturelle multi média a été proposé dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial de la Conférence Territoriale Bresse.

Lors de la dernière conférence Bresse, il a été indiqué que 14 projets ont été déposés et classés en 3 catégories : sport, culture et social. Le projet de la commune est le seul dans la catégorie culture.

Dans le cadre du PET, la commune de Saint Trivier de Courtes a déposé un dossier de terrain synthétique pour le Football Club Bresse Nord qui a émis le souhait d'en disposer d'un sur une des communes du club. Monsieur le Maire de Saint Trivier de Courtes souhaiterait que toutes les communes du club soutiennent se projet.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal a :

- Été informé :

* que le jury régional du label villes et villages fleuris sera présent sur la commune le 10 juillet.

* de la demande de Madame ALCAZAR d'ouvrir un food truck espagnol avec un emplacement sur la commune le jour de fermeture de la pizzeria.

* par la SEMCODA de l'attribution d'un logement au lotissement Pré de Maison.

* que suite au courrier de Monsieur Michel BRUNET adressé à la CA3B concernant la baisse de la Dotation Nationale de Péréquation, celui-ci a été transmis à la Direction Générale des Finances Publiques.

* que la CA3B adhère au CAUE pour l'ensemble des communes du territoire.

* des changements d'horaires de la Plaine Tonique.

* que les travaux de la fibre optique sont terminés et qu'une réunion publique sera organisée en septembre.

* qu'une réunion avec ENEDIS se déroulera le 21 juin pour avoir des informations sur l'installation des compteurs Linky sur la commune en fin d'année.

- Pris note :

* du compte rendu de la commission cadre de vie du 4 juin.

* de la réunion du 2 juillet du groupe de travail pour la gestion du cimetière.

* du rapport d'activité de développement durable de la CA3B.

* du rapport d'activité de la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière.

* de l'invitation à l'inauguration de la boulangerie de Foissiat.

* de la tenue de la prochaine séance le jeudi 25 juillet 2019 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 25.